



Corporation de la municipalité de La Nation Procès-verbal

Information de la réunion

Numéro de réunion : 2023-02

Type : Extraordinaire

Date : 17 janvier 2023

Heure : 13h00

Endroit : Hôtel de ville, 958 route 500 ouest, Casselman

Président : Francis Brière, Maire

Préparé par : Aimée Roy, Greffière adjointe

Vidéo : la réunion du Conseil sera diffusée en direct sur [YouTube](#)

Sujets à l'horaire précis :

16h00 : Délégation – Comité les Amis du Parc Gagnon

Présence des membres du Conseil

Maire Francis Brière, oui

Conseiller quartier 1 Tim Stewart, présent par téléphone

Conseiller quartier 2 Alain Mainville, oui

Conseiller quartier 3 Danik Forgues, oui

Conseiller quartier 4 Raymond Lalande, oui

Conseiller quartier 5, Daniel Boisvenue, oui

Conseillère quartier 6 Marjorie Drolet, oui

Présence du personnel municipal

Josée Brizard, DG-Greffière

Aimée Roy, Greffière adjointe

Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative

Nadia Knebel, Trésorière

Doug Renaud, Directeur des eaux et eaux usées
 Nicolas Pigeon, Opérateur sénior
 Marc Legault, Directeur des travaux publics
 Hugo Pouliot, Chef d'équipe, routes et entretien
 Amélie Deschamps, Coordinatrice de la communication et du marketing
 Yannick Hamel, Gérant des TI
 Carol Ann Scott, Directrice des loisirs
 Richard J. Groulx, Chef pompier
 Guylain Laflèche, Directeur de l'urbanisme, de la construction et des règlements

Membres du public présents

Denis Pommainville

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée

Résolution : 11-2023

Proposée par: Marjorie Drolet

Appuyée par: Daniel Boisvenue

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ouverte.

Adoptée

2. Modifications et additions à l'ordre du jour

Additions :

- **7.1.1** Carol Ann Scott, Directrice des loisirs,
Demandes de budget de groupes communautaires
- **7.2** Amélie Deschamps, Coordinatrice de la communication et du marketing
Rapport COM-01-2023, 25^e anniversaire de La Nation
- **18.1** Yannick Hamel, Gérant des TI,
Sécurité de l'infrastructure TI
Section 239 (2) (a) sécurité des biens

Radiation

- **13.1** Comptes payables

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 12-2023

Proposée par: Danik Forgues

Appuyée par: Alain Mainville

Qu'il soit résolu que l'ordre du jour soit accepté incluant les modifications apportées séance tenante, le cas échéant.

Adoptée

4. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucune

5. Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes

6. Adoption des recommandations des comités du conseil municipal

7. Réception des rapports mensuels des membres de l'administration

7.1 Nadia Knebel, Trésorière

Ébauche budget 2023 – suite

7.1.1 Carol Ann Scott, Directrice des loisirs

Demandes de budgets de groupes communautaires

7.2 Amélie Deschamps, Coordonnatrice de la communication et du marketing

Rapport COM-01-2023, le 25^e anniversaire de La Nation

8. Avis de motions proposées

9. Affaires découlant des réunions précédentes

10. Délégations

10.1 Demande de budget

Comité les Amis du parc Gagnon

11. Demandes au comité de division de terrains de Prescott-Russell

12. Règlements municipaux

13. Approbation du rapport de variance et comptes fournisseurs

14. Autres

14.1 Demande de budget

Comité de loisirs de Limoges – Art Park

14.2 Demande de budget

Centre communautaire Caledonia

15. Rapports mensuels divers

16. Correspondance

17. Événements à venir

18. Huis clos

Ajournement

Résolution : 13-2023

Proposée par: Marjorie Drolet

Appuyée par: Alain Mainville

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ajournée à **13h02** pour une session à huis clos conformément aux sections suivantes de la Loi municipale 2001 :

Section 239 (2) Une réunion ou une partie de celle-ci peut se tenir à huis clos si l'une des questions suivantes doit y être étudiée :

a) la sécurité des biens de la municipalité ou du conseil local;

Adoptée

Réouverture

Résolution : 14-2023

Proposée par: Raymond Lalande

Appuyée par: Danik Forgues

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit rouverte à **13h10**.

Adoptée

18.1 Yannick Hamel, Gérant des TI

Infrastructure TI

Section 239 (2) Une réunion ou une partie de celle-ci peut se tenir à huis clos si l'une des questions suivantes doit y être étudiée :

a) la sécurité des biens de la municipalité ou du conseil local;

19. Règlement pour confirmer les procédures du Conseil

Résolution : 15-2023

Proposée par: Alain Mainville

Appuyée par: Daniel Boisvenue

Qu'il soit résolu que le règlement no 4-2023, pour confirmer les procédures du Conseil à sa réunion extraordinaire du 17 janvier 2023, soit lu et adopté en 1^{re}, 2^e et 3^e lecture.

Adoptée

20. Ajournement

Résolution : 564-2023

Proposée par: Danik Forgues

Appuyée par: Marjorie Drolet

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ajournée à 19h26.

Adoptée